



ACTUALITÉS

Brigade
équestre 95

Page 4



DOSSIER

Un village dans
son agglomération

Page 6



TRAVAUX

Création de
chicanes

Page 9

SOMMAIRE

.....



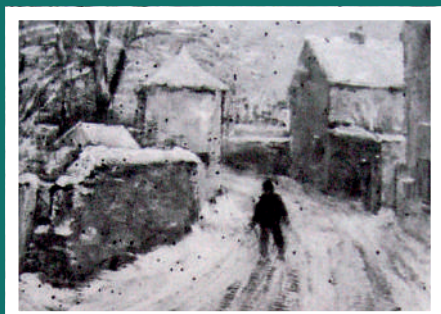
COMITÉ DES FÊTES

page 5



PLU

page 9



LUCIEN LOPÈS-SILVA

page 11

3 ÉDITORIAL

4 ACTUALITÉS

6 DOSSIER

9 TRAVAUX

11 HISTOIRE

.....

Le Feuilleton n° 12 – Magazine trimestriel d'information municipale de Boisemont

Directeur de la publication : Stéphanie Chorin-Savill, Maire de Boisemont

Comité de rédaction constitué de : Stéphanie Chorin - Savill, Guy Atsé, Marta Beilin, François Briandet, Martine Hieyte, Albana Wanner

Conception et mise en page : Christophe Brosy - www.christophebrosy.com

Crédits photos : Mairie de Boisemont - Christophe Brosy - Images de rawpixelcom sur Freepik.

Impression : RPS imprimerie - 5, rue des entrepreneurs 95210 Saint-Gratien

Tirage : 400 exemplaires



Chers habitantes et habitants de Boisemont,

Bienvenue dans ce nouveau numéro du Feillet.

C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour vous transmettre ces mots.

C'est toujours un privilège et une fierté pour moi de partager avec vous les nouvelles et les événements qui façonnent notre village de Boisemont.

Je le dis souvent, être élu local dans un village c'est une activité pour la tête et les jambes mais **c'est aussi une grande satisfaction d'accompagner et de voir aboutir les projets, petits ou grands, ambitieux ou modestes.** En tant que village, nous avons l'opportunité d'initier des actions de manière positive. Les initiatives sont autant de chances d'apporter du dynamisme à notre village. A ce titre **le CCAS de Boisemont lance un espace senior qui permet à tous les seniors Boisemontais qui le souhaitent de se retrouver régulièrement.**

En cette fin d'année les occasions de se retrouver seront encore nombreuses, notamment avec les rendez-vous du comité des fêtes à ne pas louer. **Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui travaillent sans relâche pour le bien de notre village, des employés municipaux aux bénévoles.**

Il y a des projets que l'on peut mener seul mais il y en d'autres pour lesquels les soutiens sont nécessaires pour faire mieux et plus grand. Depuis de nombreuses années et en application

de textes législatifs, **les collectivités sont sommées de s'associer sur certaines thématiques pour plus d'efficience.** Aujourd'hui et bien loin de la vision d'un mariage arrangé, **la commune de Boisemont trouve sa place dans l'agglomération dont elle fait partie.** Vous trouverez dans le dossier de ce Feillet les informations utiles pour bien comprendre les fonctionnements, les distinctions et les intérêts communs entre notre village et la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise.

Dans ce numéro, vous trouverez également des mises à jour importantes, des événements à venir et des histoires

inspirantes de membres de notre commune. Je vous encourage à lire attentivement, à participer aux événements locaux et à rester informés sur ce qui se passe à Boisemont.

En tout cela merci de votre confiance et de votre soutien continu.

C'est ensemble que nous ferons de Boisemont un endroit où il fait bon vivre.

En ces temps sombres et incertains, alors que le monde est secoué par les conflits et les tensions, **il est impératif de rappeler la force inestimable de la solidarité humaine.** La guerre, qu'elle soit locale ou internationale, apporte son lot de souffrance, de destruction et de peur.

Pourtant, au milieu de ces épreuves, d'une crise à l'autre depuis maintenant quelques années nous n'avons pas d'autre choix que de faire preuve de résilience. La période de ces fêtes de fin d'année doit être propice à rassembler autour d'un intérêt supérieur, celui de l'humanité.

Très belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Stéphanie Chorin-Savill

Maire de Boisemont

“
Aujourd'hui
et bien loin de
la vision d'un
mariage arrangé,
la commune de
Boisemont trouve
sa place dans
l'agglomération
dont elle fait
partie.”

Mairie

Renouvellement du mobilier de restauration scolaire

Pour le retour des congés de Toussaint, les écoliers ont eu le plaisir de **découvrir leur nouveau mobilier de restauration scolaire**. Il remplace l'ancien mobilier en bois, lourd et non-conforme aux normes d'hygiène actuelles. **Les chaises élevées permettent l'utilisation de tables de hauteur standards, ce qui facilite la reconfiguration en fonction du nombre d'enfants, offre une meilleure ergonomie pour le personnel de service**. Malgré leur légèreté, la robustesse et la stabilité de ces chaises assurent la sécurité des enfants même les plus jeunes.



Publication d'un arrêté portant règlement du Parc Paysager

Le Parc Paysager de Boisemont est un espace public ouvert à tous, mais en raison de dérives constatées dans son utilisation, **la publication d'un arrêté en réglementant l'utilisation s'est avérée nécessaire**.

fr/sites/boisemont/files/document/2023-11/2023_54-arrete-portant-reglement-parc-paysager.pdf et via ce QR code :

SCANNEZ CE QR CODE



Il est consultable en ligne sur le site de la commune à l'adresse suivante : <https://ville-boisemont.fr>.

Illuminations

Comme ces dernières années, **les illuminations de Noël reviennent sur l'esplanade Charles de Gaulle, la rue de la Mairie et aux principales entrées du village à partir du 1er décembre 2023 et jusqu'au 15 janvier 2024**.

CCAS

Lancement d'un espace senior

Depuis le 12 octobre, le Centre Communal d'Action Sociale propose un rendez-vous hebdomadaire aux seniors de la commune.

Le but est de se rencontrer autour d'un café, échanger, jouer à des jeux de société, voire faire un tour en forêt. **Le programme évolue en fonction des envies et possibilités de chacun**.

L'espace est ouvert toutes les semaines en alternance le mardi et le jeudi après-midi au



château. Les dates sont publiées sur le site de la commune dans l'agenda, une invitation a également été distribuée à **toutes les Boisemontaises et tous les Boisemontais de 65 ans et plus**.

L'accès est libre et sans inscription. N'hésitez pas à venir partager un moment de convivialité.

Repas de Noël des seniors



Comme traditionnellement, **tous les seniors de la commune ont été invités le 26 novembre 2023** à partager le repas de Noël, accompagné d'une animation musicale au **bistrot du théâtre Saint-Vincent de Jouy-le-Moutier**.

Pour les personnes ne pouvant ou ne voulant pas participer au repas, **un colis gourmand leur est distribué le samedi 16 décembre matin**.

Galette des rois

Les seniors du village se retrouveront le vendredi 19 janvier 2024 après-midi pour partager la galette des rois au château, inscription obligatoire auprès de la mairie.

Comité des Fêtes

Jeux de société

Le samedi 9 décembre, le comité a organisé une soirée jeux de société à 20h30 au château.

Soirée familiale sans réservation, les participants ont apporté leurs jeux préférés.

Gâteaux et boissons ont été proposés pour accompagner la soirée.

L'assemblée générale du comité des fêtes se tiendra le mardi 30 janvier 2024 en salle du conseil de la mairie. A l'ordre du jour, validation des comptes 2023 et élection d'un nouveau bureau.



Centre équestre

Inauguration de la brigade équestre 95



Le mardi 31 octobre, le président d'agglomération de Cergy-Pontoise, Jean-Paul Jeandon, est venu découvrir

les installations du centre équestre "L'épINETTE de Boisemont".

Le manager du Centre, Philippe Roederer accompagné d'Alain Chaspoul, conseiller technique du Comité Départemental d'Equitation du Val d'Oise lui ont fait l'honneur de la visite, ainsi qu'à Madame le Maire, Stéphanie Chorin-Savill.

Comme évoqué précédemment, **le centre équestre a effectué d'importants travaux financés par la**



région pour accueillir la brigade équestre départementale de Cergy-Pontoise qui assure principalement la sécurité de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise via son poste avancé.

L'inauguration officielle a eu lieu le samedi 25 novembre **en présence de Monsieur Philippe Court, Préfet**

du Val d'Oise et de Madame Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, accompagnés de Monsieur Thibault Humbert, président de l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise et de Madame le Maire de Boisemont, Stéphanie Chorin-Savill. Etaient également présents nos élus départementaux, municipaux, ainsi que de nombreux membres de la Police Nationale.

Un village dans son agglo

Il n'est pas toujours aisé de comprendre ce qui différencie ou ce qui associe la commune et l'agglomération de Cergy Pontoise. Certaines compétences sont uniquement municipales, d'autres uniquement intercommunales mais s'exercent malgré tout sur notre territoire. Comment se repérer ? Qui interpeller ? D'où vient cette répartition ? Voici les quelques questions auxquelles ce dossier se propose de répondre.



La réglementation

En France, il n'existe pas de loi seule et unique obligeant les collectivités locales à se mutualiser.

Ce sont plusieurs textes législatifs et dispositions qui encadrent ou encouragent la mutualisation des services entre les collectivités locales. Initié par des textes en 2002, puis en 2004 c'est en 2010 que sont structurés et formalisés les différents modes de mutualisation dans le cadre de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales, exigeant la création d'un schéma de mutualisation. **Ce texte sera appuyé en 2014 par la loi MAPTAM ajoutant un levier financier coercitif (montant de recettes perçues par l'Etat conditionnées à l'existence d'une mutualisation), puis en 2015 par la loi NOTRE qui facilite notamment la création de services communs entre les collectivités qui le souhaitent.**

C'est le choix qu'a fait Boisemont en 2022 sur son service informatique. Enfin, la loi 3DS de février 2022 assouplit les possibilités d'organisation et de répartition des compétences entre les collectivités.

Issu donc d'une marche forcée, le processus a malgré tout sur notre territoire fait émerger une volonté conjointe des communes membres à travailler ensemble sur les thématiques que les unes et les autres souhaitent croiser avec leurs pairs, et/ou confier à la CACP. A cela s'ajoutent les transferts de compétences décidés par la réglementation au fil des années.

Rapide point historique : Boisemont dans son rapport à l'agglomération

Au moment de la création de la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise, Boisemont est intégrée dans le projet. Mais, désireuse de sauvegarder son caractère rural, la commune quitte la Ville nouvelle en 1984. Boisemont se développe alors à son rythme, préservant son identité.

Rassurée sur le fait que sa spécificité sera préservée, et dans la perspective d'une dynamique à taille humaine et poussée par la législation, Boisemont a intégré de nouveau en 2004 la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, qui regroupe à ce jour 13 communes.

Boisemont a alors pris le parti de s'appuyer sur la force de ce regroupement pour participer à des projets et initiatives communs avec les autres municipalités de l'agglomération.

La répartition, les thématiques mutualisées

Il s'agit ici de passer en revue les principales compétences intercommunales qui ont un impact sur le quotidien des habitants de Boisemont, sans présentation exhaustive des activités de l'agglomération. Il est important cependant de préciser que certaines sont obligatoirement gérées

par l'agglomération, d'autres sont qualifiées d'optionnelles et enfin d'autres sont considérées aux yeux de la loi comme facultatives. Ces dernières répondent à une volonté propre de l'intercommunalité de mener une action locale sur certains thèmes.

Les compétences mutualisées obligatoires

Les déchets

La collecte des ordures ménagères est assurée par un délégataire. La société qui gère cette activité pour le compte de la CACP est SEPUR depuis 2022. La CACP est responsable également de la gestion des déchets via le parc des déchèteries. **Depuis juillet 2022, c'est la société CYDEC qui assure la mission de traitement et de valorisation des déchets.**

L'eau

L'agglomération de Cergy-Pontoise gère le service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble de l'agglomération (hors Maurecourt). **Depuis 2009, ce service est confié à la société CYO, filiale de Véolia Eau.**

Pour le compte de l'Agglomération de Cergy-Pontoise, le Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP) gère la collecte, le transport et le traitement de toutes les eaux usées du territoire avant leur rejet en milieu naturel. **Une particularité à Boisemont, les eaux usées des habitants du versant de l'Hautil sont acheminées vers la station d'épuration de Triel-sur-Seine et non celle de Neuville-sur-Oise pour leur traitement.**

Enfin, sur la gestion des eaux pluviales, la CACP est en charge notamment du curage préventif du réseau d'eaux pluviales. A Boisemont cela concerne notamment le nettoyage des fossés.

Les Gens du Voyage

La CACP a en charge le pilotage et la mise en application du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Celui-ci a été approuvé par l'Etat, le Département et les communes membres de l'agglomération en 2022. Il prévoit la création d'espaces adaptés à l'accueil nomade ou sédentaire des gens du voyage sur certains territoires : [2022_02_23_Schema_GdV_approuve.pdf \(val-doise.gouv.fr\)](#)

La mise en œuvre de ce schéma, qui est une obligation légale, garantit l'octroi de la force publique lors de l'installation illicites de campements sur les communes.

L'habitat

Autant l'attribution de logements sociaux est une compétence propre aux communes quand elles disposent d'un contingent, autant **la stratégie pluriannuelle de construction de logements sociaux revient à la CACP**, qu'elle compile dans un Programme Local de l'Habitat dont le contenu est concerté avec chaque commune membre.

La CACP accompagne également les habitants en proposant sur les communes des permanences d'information sur la rénovation énergétique. À Boisemont la prochaine aura lieu le jeudi 30 novembre de 14h à 17h à la Mairie - rue de l'église 95 000 Boisemont

Prise de RDV sur le site internet de SOLIHA :

Prendre un rendez-vous dans l'agglomération de Cergy-Pontoise ([soliprojet.fr](#))

La gestion de demande de logement social pour les habitants de Boisemont est confiée au service logement de la mairie de Vauréal mais se fait aussi en ligne : [Accueil | Demande de logement social en ligne \(demande-logement-social.gouv.fr\)](#)

Les compétences mutualisées optionnelles

La voirie

Il existe un partage de la voirie entre la commune, la communauté d'agglomération, le Conseil Départemental et l'État. Ce découpage suit une logique : aux communes les voies de proximité, au Conseil Départemental les axes traversants, à l'État les axes structurants (A15, N184) et à l'agglomération le réseau de transit. **A Boisemont le Conseil Départemental et la CACP ont des périmètres d'intervention définis sur la RD22 et la RD922 : le Département gère la route à proprement parler tandis que la CACP en gère les accotements au sein de la commune (trottoirs, mobilier urbain, panneaux d'information arrêts de bus).**

La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

L'agglomération dispose d'un patrimoine d'équipements qui lui est propre. Comme toute collectivité locale, c'est un acteur du service au public auquel il offre l'accès à des équipements d'intérêt général, ce qui s'exprime notamment à travers l'activité sportive et culturelle.

A ce titre, la CACP est responsable des piscines, de l'Arenlce, du Forum (situé à Vauréal), du conservatoire à rayonnement régional, du pôle sportif Maradas-Joël Motyl, de l'office de tourisme pour ne citer qu'eux.

Mais aussi :

Médiathèques et bibliothèques qui sont du ressort des communes bénéficient d'une mise en réseau offrant un catalogue commun de toutes les œuvres disponibles au sein de l'ensemble des bibliothèques **via une plateforme coordonnée par la CACP, qui permet également de réserver le prêt d'un livre et de l'avoir à disposition dans la bibliothèque la plus proche de vous.**

Les compétences mutualisées facultatives

L'éclairage public

Depuis 10 ans, un contrat de partenariat lie la CACP avec le groupe d'entreprises Cylumine pour la mise en œuvre de cette compétence au sein des 13 communes. Cela consiste à assurer une maintenance des points lumineux et des installations adhoc pour une qualité d'éclairage adaptée aux lieux et aux usages, mais aussi réfléchir une offre d'éclairage qui soit responsable sur le plan énergétique, ce qui est plus que jamais nécessaire de nos jours au vu du coût des énergies.

Ces orientations sont recensées dans un **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière** (<https://www.calameo.com/cergyponoise-agglo/read/0007587639cf19718048b>).

Pour une intervention optimale, **il est conseillé de contacter directement Cylumine si vous constatez une défaillance sur un candélabre.**

La mobilité

Là encore, une stratégie territoriale sur la mobilité dessine les orientations pour permettre la cohabitation, la cohérence des différents modes de déplacement, et le développement de certains à travers l'agglomération : **le Plan Local de Déplacement** (<https://>

www.calameo.com/cergyponoise-agglo/read/000758763a310710cced0). Il est issu d'un travail concerté avec les communes qui sera mis à jour pour le futur Plan Local de Mobilité.

La collaboration intercommunale permet notamment de travailler de concert sur le recueil des besoins d'amélioration de l'offre bus dans le cadre de la mise en concurrence du réseau par Ile de France Mobilité. **L'occasion a été saisie par Boisemont pour mettre en avant le fort besoin d'être desservie de façon plus directe depuis et vers la gare de Cergy-le Haut.**

S'agissant des déplacements à vélo, outre la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable (<https://www.calameo.com/cergyponoise-agglo/read/000758763eea5b8ca1753>) et de mesures de circulation spécifiques (double sens cyclable même dans rue à sens unique, cédez-le-passage cycliste au feu rouge), **la CACP assure l'installation de stations de gonflage et d'arceaux sur l'espace public, en fonction des besoins recensés sur la commune.**

FOCUS :

Le Département

A Boisemont l'action publique est également exercée en lien avec les services du Conseil Départemental car certaines parties du village sont sous sa responsabilité, à l'instar de l'entretien des routes départementales, des aménagements de voirie sur ces axes. Cela se concrétise par exemple par la mise en place d'un dispositif de limitation de vitesse, l'installation d'un feu tricolore ou une piste cyclable.

Le massif forestier de l'Hautil qui appartient au Département fait également l'objet d'une attention croisée.

Enfin, des financements sont également octroyés dans le cadre du soutien aux communes pour des actions identifiées.

La Région

C'est une collectivité qui ne possède pas de patrimoine sur le village. Son action prend la forme de soutiens financiers sur des projets qui répondent aux compétences de la Région, **ce qui se traduit par le soutien à l'aménagement pour favoriser la mobilité douce, la rénovation d'équipements publics, et notamment sportifs.**

Création de chicanes permanentes – chemin du Prieuré



Des chicanes temporaires ont été posées sur le chemin du Prieuré pour ralentir les véhicules se rendant au centre équestre ou allée du Manège. Elles seront remplacées d'ici la fin de l'année par des chicanes fixes, qui imposeront de ralentir, mais permettront cependant le passage des attelages de vans et des camions.

Aménagement d'une voie partagée – rue de la Mairie

La sécurisation du dernier tronçon de la rue de la Mairie entre la Grande Rue et la rue de la Ferme est devenue une priorité. En effet, elle est utilisée par les enfants se rendant à l'école à pied ou en vélo, par les promeneurs ou les cavaliers se rendant en forêt et les véhicules se rendant à l'école ou en forêt. La configuration de la rue dans ce centre ancien ne permet pas



d'agrandir les trottoirs, aujourd'hui peu utilisables en raison de leur taille réduite. Une voie partagée pour les piétons, vélos et cavaliers sera cependant créée sous la forme d'un marquage au sol et d'une signalétique spécifique. En souhaitant, que cette voie soit respectée par tous et permettent un partage apaisé de la chaussée.

URBANISME

PLU

La révision du PLU de Boisemont suit son cours. L'élaboration du règlement et du zonage est en voie de finalisation. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) étant finalisées, elles seront présentées lors d'une réunion de concertation publique le 25 janvier 2024 à 19H30 au château. Une invitation sous forme de flash info

sera distribuée à tous les habitants.

Pour rappel, l'urbanisme à Boisemont fait l'objet d'une double réglementation :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui s'intéresse principalement au développement urbain de la



commune et aux règles de construction associées (emprise au sol, alignement par rapport aux voies, hauteur des constructions, ...).

- **Le Site Patrimonial Remarquable** (SPR, ex : AVAP) qui assure la préservation du patrimoine et la bonne insertion des constructions dans leur environnement (aspect esthétique des constructions). **Le SPR impose donc des contraintes supplémentaires comme la nécessité de faire une demande d'autorisation d'urbanisme pour de nombreux types de travaux quand cela n'est pas nécessaire ailleurs.** C'est le cas, pour le changement/la pose d'un portail, d'une clôture ou

l'installation d'un abri de jardin par exemple. Une demande fait donc l'objet d'une double instruction : par le service du « droit des sols » de la CACP pour la conformité aux règles d'urbanisme et par l'architecte des bâtiments de France (ABF) pour l'aspect esthétique.

Cela entraîne une majoration des délais d'instruction qui sont de deux mois pour une déclaration préalable de travaux (DP) au lieu d'un mois, ou de cinq mois pour un permis de construire (PC) au lieu de deux à trois mois dans le cas général.

L'avis de l'ABF est réputé « conforme », c'est-à-dire qu'il **s'impose légalement au Maire** qui ne peut pas prendre un avis contraire.

Pour aider nos concitoyens, **la commune en collaboration avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine organise tous les deux à trois mois, une permanence de l'Architecte des Bâtiments de France qui rencontre toujours un grand succès.** Elle permet un échange direct avec l'ABF et de préparer une demande d'autorisation d'urbanisme conforme à ses attentes. Si vous avez un projet d'aménagement, d'extension ou de construction, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie pour la prochaine session qui aura lieu le **mercredi 20 décembre** après-midi.

ENVIRONNEMENT/ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dératisation



Le Syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin ou SIARP est en charge de la gestion de notre réseau d'assainissement. Il doit donc assurer son entretien et dans ce cadre réalise périodiquement des campagnes de dératisation.

Le marché a été confié à l'entreprise Boisemontaise NC3D qui intervient sur toute l'agglomération du 2 novembre au 20 décembre 2023. Pour Boisemont, l'intervention a eu lieu le 3 novembre.

Pour en savoir plus sur cette campagne, **le SIARP a édité une plaquette humoristiquement intitulée : "Halte aux scéléRATS" qui est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.siarp.fr/?wpdmdl=6216&ind=1686208656369>**

Le peintre Lucien Lopès-Silva (1862-1945)

Lucien Lopès-Silva est un artiste peintre de petite renommée qui a habité le village du milieu des années 1920, comme en atteste le recensement de 1926, à son décès le 11 octobre 1945. Il est enterré avec son épouse au cimetière de Boisemont, sa tombe se trouvant au fond du cimetière dans l'allée à gauche du monument aux morts.

Nous n'avons pas trouvé de biographie lui étant consacré, mais quelques documents comme les archives de l'état civil de la commune et de la

ville de Paris, ou sa fiche de membre de la Société des Artistes Français nous renseignent sur sa vie et ses activités artistiques.

Lucien Lopès-Silva naît dans le 9ème arrondissement de Paris le 17 avril 1862.

Il sera l'élève d'artistes reconnus comme Ferdinand Pelez, Albert Maignan ou Jules Lefebvre, peintre du nu féminin. Il expose dès

l'âge de 22 ans au Salon de la Société de Artistes Français avec un tableau intitulé : Danseuses.

Se tenant encore aujourd'hui, le salon de la SAF existe depuis 1880, il a succédé au Salon de l'Académie des beaux-arts, héritière de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Le Salon annuel est organisé par la Société des Artistes Français depuis 1881. **La Société des Artistes Français est reconnue d'utilité publique par un décret du 11 mai 1883.**

Lucien y exposera régulièrement avec des œuvres intitulées : Retour des champs, Dans la loge des danseuses, Portrait de Antoinette R., Pierrette, Joueur de harpe, ... La boucle sera bouclée en 1921, année de sa dernière participation, avec : **Avant le rideau, danseuses.**

Membre de la SAF dès 1890, il le restera jusqu'en 1942. **A la fin du 19ème siècle il a également produit des affiches dans le style Art Nouveau,** la plus diffusée étant consacrée à une liqueur

bien connue et son usine de Fécamp : le Palais Benedictine. **Au début du 20ème siècle, il participe au mouvement Art Déco en exposant un paravent**

décoré au salon de la SAF

1902. Du côté vie privée, il épouse en secondes noces, Jeanne Castant le 19 novembre 1924, elle repose à ses côtés au cimetière de Boisemont. Le couple s'installe peu après à Boisemont dans une maison louée rue de la Mairie où **Lucien continuera à peindre comme l'atteste une œuvre reproduite dans le mémoire : Boisemont - Un**

village typique du Vexin Français représentant la rue de la Mairie sous la neige. Il est également indiqué qu'ayant rencontré le **Maréchal Joffre**

pendant la guerre 14-18, celui-ci visitait régulièrement le couple, une chambre lui étant réservé en permanence.

Si l'œuvre de Lucien Lopès-Silva n'est pas très connue, elle apparaît cependant de temps à autres lors de ventes aux enchères. **Cet ancien habitant de la commune mérite que l'on lui rende hommage.**



Remerciements : Annie Joly-Monthé du service des archives de la Société des Artistes Français pour sa disponibilité et sa réactivité.

Sources : archives de l'état civil de la commune de Boisemont, archives de l'état civil de la ville de Paris, archives de la SAF, Wikipedia, Boisemont - Un village typique du Vexin Français



Infos mairie

La mairie de Boisemont vous accueille les :
Mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h



01 34 42 34 98



mairie@ville-boisemont.fr



www.ville-boisemont.fr



[@villedeboisemont](https://www.facebook.com/villedeboisemont)

CityAll : [boisemont](#)

NUMÉROS UTILES



En cas de fuite de gaz, contacter GRDF
 Urgence sécurité gaz au **08 00 47 33 33**



En cas de problème d'alimentation électrique (coupure) contacter le numéro d'Urgence Enedis au **09 72 67 50 95**



En cas de problème d'alimentation en eau (réseau), contacter le numéro d'urgence Cyo au **09 69 36 86 67**



Un problème d'éclairage public, contacter directement Cylumine au **08 05 20 00 69**



En cas de problème d'évacuation des eaux usées (réseau), contactez le numéro d'urgence du SIARP au **06 08 04 85 44**

Pour toutes les autres questions concernant l'agglomération de Cergy-Pontoise (déchets, voirie, ...) , utiliser le numéro **DIRECT'AGGLO : 01 34 41 90 00** du lundi au vendredi de 9h à 17h (16h le vendredi)
 Vous pouvez aussi consulter la page : <https://www.cergypontoise.fr/directagglo#/> pour accéder aux autres moyens de contact.